

OSCE Human Dimension Implementation Meeting Varsovie, 29 septembre – 10 octobre 2008

Déclaration de la Suisse

WS 10 Tolérance et non-discrimination II, Combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination

Monsieur le Président.

La lutte contre toute forme de discrimination est un effort de longue haleine qui demande un travail de prévention important. Ce travail doit être effectué par les autorités, mais aussi par la société civile et le secteur privé. La société civile est très active en Suisse. Grâce aussi à l'aide financière des autorités, nombreuses organisations font un travail de terrain, proche du citoyen et de ses préoccupations. La presse aussi joue un rôle fondamental; le Conseil suisse de la presse, par exemple, s'est doté d'une Déclaration qui prohibe expressément toute allusion à l'appartenance ethnique ou nationale d'une personne, qui aurait un caractère discriminatoire. La Suisse œuvre sur le plan international pour la promotion du respect mutuel et de la compréhension, notamment par son engagement pour l'Alliance des Civilisations. Depuis 2004, elle participe activement à la Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research, ce qui permet des échanges continus entre spécialistes et favorise la concrétisation de projets novateurs sur le terrain. Sur le plan national, la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) coordonne les activités menées dans les cantons dans le cadre de la Journée de la mémoire de l'Holocauste.

La Suisse a fait de la lutte contre la discrimination raciale une priorité et une tâche permanente du gouvernement, qui a créé deux institutions à cet effet, à savoir le Service de lutte contre le racisme et la Commission fédérale contre le racisme. Le premier dispose d'un montant annuel de 1,1 million francs suisses et exerce une fonction importante dans la mise en réseau et dans le soutien spécialisé, dans la formation – et plus précisément l'éducation des jeunes - et à travers des publications.

Il met actuellement en place un système de "monitoring" s'inscrivant dans une démarche de lutte active contre le racisme, la xénophobie et la discrimination.

Pour sa part, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) accomplit un travail de sensibilisation et de relations publiques La CFR publie sur son site Internet accessible au public une compilation de la jurisprudence relative à l'Article 261bis du Code pénal surveillant ainsi son application. Cette norme érige en infraction l'incitation publique à la haine ou à la discrimination raciale, la propagation d'une idéologie raciste, la négation des crimes contre l'humanité et le refus de fournir un service public. En qualifiant cette violation du droit comme un délit d'office, la possibilité a été donnée à l'Etat d'agir activement contre le racisme dans le domaine public.

La Suisse, dans la lutte contre le racisme, s'appuie sur les instruments internationaux et sur les engagements pris au niveau international, entre autre au sein de notre Organisation; par exemple, nous coopérons activement avec les différentes procédures mises en place. Une des dernières visites a d'ailleurs été effectuée par le représentant de la présidence de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans, Ambassadeur Ömür Orhun en novembre 2007. Les médias suisses ont suivi cette visite avec grand intérêt.

C'est dans ce même esprit, celui d'éviter les incompréhensions, que la Suisse a adopté la nouvelle loi sur les étrangers, entrée en vigueur le 1er janvier 2008 ; elle hisse pour la première fois en Suisse la politique d'intégration au rang de tâche étatique ancrée dans la loi. Le Conseil fédéral entend favoriser l'intégration avant tout par des mesures relatives à la langue, à la formation et au marché du travail. A cet effet, les départements et offices fédéraux concernés ont rédigé un catalogue de 45 mesures (pour une somme totale d'environ 50 millions CHF, 45 Mio. US\$). Par ailleurs, depuis 2001, la Confédération soutient financièrement des projets d'intégration des cantons, des communes, des villes et des ONG, en vertu d'un programme de promotion de l'intégration (14 millions CHF au total ; 13 Moi US\$).

Merci, Monsieur le Président.